

Procès-verbal du conseil municipal du 26 octobre 2023

Présents :

Mmes Paula COURIOL , Christine DESSALCES, Jacqueline EYMARD NAVARRO , Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE
MM. François BRENAS, Didier DUCROS, Daniel JOUBERT, Daniel PERRET et Antoine RAHON

Absents excusés :

Mmes Anne Dominique POINTET et Paule-Emilie TERRASSE
MM Didier COURIOL, Bertrand FRAISSE, Raymond PAYS, Christian PETIT et Philippe ROMEUF.

Pouvoirs :

M. Raymond PAYS donne pouvoir à Mme Eveline REYMOND
M. Didier COURIOL donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE
M. Christian PETIT donne pouvoir à M. Didier DUCROS

Les conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Eveline REYMOND, à l'unanimité des membres présents, est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 29/06/2023

Monsieur le maire rappelle les questions délibérées lors du précédent conseil du 29/06/2023 et les débats retranscrits dans le procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Information Décision budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil de la décision de virement de crédit qui a été faite pour abonder l'opération 219- bâtiment du service technique pour la mise en place de la fibre, ordinateur et mobiliers de bureau.

Déplacement éclairage stade annexe

Monsieur le Maire propose au conseil de déplacer l'éclairage du stade annexe au stade Honneur afin que l'équipe de foot d'Aiguilhe puisse effectuer les entraînements pendant l'hiver sur une partie du stade Honneur. Madame Eveline REYMOND demande si ces entraînements sur le stade Honneur ne risquent pas de l'endommager et d'entraîner de l'entretien supplémentaire. Monsieur le Maire répond que c'est un risque mais que l'équipe de foot est au courant qu'il n'y aura pas d'entretien supplémentaire. Madame Paula COURIOL demande si ça ne reviendrait pas moins cher de remettre en état le stade annexe. Monsieur le Maire répond que remettre le stade annexe en état est un coût plus important que la solution du déplacement de l'éclairage. Monsieur Didier DUCROS rajoute également que le stade Honneur n'est pas non plus beaucoup utilisé. Madame Christine DESSALCES demande si on ne pourrait pas mettre un éclairage qui éclairerait à la fois le stade Honneur et le stade annexe. Monsieur le Maire répond que le coût serait trop important par rapport à l'utilité et de toute façon les fourreaux de l'ancien éclairage vont rester donc il sera facile de redéplacer l'éclairage si ça ne convient pas.

Le conseil a validé à l'unanimité le déplacement de l'éclairage du stade annexe.

Cession de terrain par le Département de la Haute-Loire

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à effectuer une régularisation foncière par acte administratif pour une parcelle de terrain, cadastrée sous le n° AD 103, située avenue de Bonneville, d'une surface de 258 m². Cette parcelle appartient au Département mais elle est entretenue et aménagée par la mairie. Le Département propose de céder cette parcelle pour un montant de 100.00 €. Le conseil à l'unanimité, a autorisé monsieur le Maire à acquérir cette parcelle.

Avenants au marché de travaux d'extension de l'espace d'accueil du Rocher St Michel

Le conseil a validé les avenants concernant l'adaptation du marché en raison des travaux en plus ou en moins.

Avenants au marché de travaux d'extension et rénovation du pôle associatif

Le conseil a validé l'avenant prenant acte de la nouvelle répartition financière entre les cotraitants pour le lot 02 charpente étanchéité.

Suppression d'emplois de technicien principal 1^{ère} classe et agent de maîtrise principal

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite au départ à la retraite du responsable technique, une procédure de recrutement pour le remplacer avait été lancée. Le conseil avait créé un poste d'agent de maîtrise pour le recrutement d'un agent qui finalement n'est pas venu. Aujourd'hui, la commune a recruté un nouveau responsable technique au grade d'adjoint technique (puisqu'il s'agit d'un recrutement direct du privé). Pour régulariser le tableau des effectifs de la commune, il convient donc que les postes de technicien principal de 1^{ère} classe et agent de maîtrise principal soient supprimés. Madame Eveline REYMOND demande pourquoi le responsable technique n'a pas été embauché en catégorie B ou un grade supérieur à adjoint technique. Monsieur le Maire rappelle que le recrutement s'est fait sans concours et que la seule possibilité de recrutement direct est dans le grade d'adjoint technique. La seule autre possibilité est la contractualisation avec CDI au bout de 6 ans. Monsieur le Maire informe également que la mairie encouragera l'agent à passer dans les années à venir le concours de catégorie B.

Le conseil a donné son accord à l'unanimité.

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur André-Frédéric DELAY est nommé en qualité de référent déontologue des élus, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 25/10/2026.

Transfert de gestion des unités de production culinaire de plus de 1000 repas à la Communauté d'Agglomération

Par une délibération en date du 22 juin 2023, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a décidé la prise de la compétence gestion des Unités de Production Culinaire d'une capacité globale de plus de 1 000 repas/jour. Madame Eveline REYMOND pensait que la cuisine en Velay avait déjà été transférée à la CAPEV. Monsieur le Maire répond que c'est la ville du Puy qui a actuellement la compétence. Madame Paula COURIOL demande ce qu'il se passe si les majorités nécessaires à l'approbation du transfert ne sont pas atteintes. Monsieur le Maire répond que le transfert ne pourra alors pas se faire.

Le conseil a approuvé le transfert à l'unanimité.

Projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Le conseil a approuvé le projet de modification des statuts de la CAPEV.

Présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2022 de la CAPEV.

Présentation du rapport d'activités 2022 de la Société Publique Locale (SPL)

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2022 de la SPL.

Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Présentation des rapports annuels 2022 Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Le conseil municipal a pris acte des rapports annuels 2022.

Questions diverses :

Madame Josiane VARENNE informe le conseil que le traditionnel repas des aînés du CCAS n'aura pas lieu cette année en raison des travaux au pôle associatif. Le CCAS a donc décidé que des colis seraient offerts à chaque résident d'Aiguilhe âgé de plus de 75 ans.

Madame Eveline REYMOND demande pourquoi les WC publics à côté des jeux de la Borne sont fermés.

Monsieur le Maire répond que les WC ont été encore une fois détériorés. Ils seront réparés mais fermés au public sauf lors de certains évènements (comme le Printemps de la Borne).

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la commission des travaux. Le projet de la zone 30 sur le coteau avance.

Monsieur le Maire informe également que des travaux de voirie sont en cours montée Gouteyron.

La séance est levée à 21h.

Le maire

Daniel JOUBERT



Le secrétaire de séance

Eveline REYMOND



